

# Impact de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) sur le commerce des produits agricoles et alimentaires entre l'Afrique et l'UE

Le présent document examine certains aspects fondamentaux du processus d'ajustement du secteur agricole et alimentaire européen, dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC). Il met en évidence le changement d'outils politiques opéré par l'UE, illustré par l'abandon du soutien aux prix agricoles au profit du soutien aux revenus de ses agriculteurs, ainsi que par la réorientation de sa politique en faveur de la qualité des produits agricoles et alimentaires et au détriment de la quantité. De même, le document passe en revue les conséquences d'un tel changement, l'UE étant de moins en moins en faveur d'un recours aux mesures de politique commerciale dans les politiques de développement agricole en faveur de pays tiers. Il rappelle, au passage, les implications d'une telle évolution pour les secteurs agricole et alimentaire en Afrique, avant de tirer des conclusions et de formuler quelques recommandations d'ordre général.

### Introduction

Vu d'Afrique, le processus de réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'UE peut, au mieux, être considéré comme un «programme d'ajustement structurel» à long terme pour le secteur agricole et alimentaire européen. Il a pour objectif de modifier en profondeur la base sur laquelle le secteur s'est intégré à l'économie mondiale – à l'ère de la libéralisation du commerce agricole – afin de garantir sa viabilité et sa rentabilité.

Mais ce programme d'ajustement structurel présente un certain nombre de caractéristiques que l'on ne retrouverait pas dans un contexte africain. La première caractéristique est *la durée du processus d'ajustement*. En effet, lancé en 1992<sup>1</sup>, le processus actuel de réforme de la PAC suit toujours son cours en 2009, et il faudra en tout quelque 25 ans avant de le voir arriver presque à son terme.

Deuxième caractéristique: *l'aide financière massive débouquée par les États européens* pour soutenir ce processus de réforme. Depuis 1992, l'aide publique annuelle de l'UE est passée d'environ 32 milliards € à 55 milliards €, auxquels vi-

ennent s'ajouter quelque 10 milliards € de cofinancements directement issus des budgets nationaux des États membres, au titre d'appuis aux initiatives de développement rural, sans compter les aides additionnelles substantielles dont bénéficient certains programmes strictement nationaux. Ceci représente sept fois la valeur des exportations agricoles et alimentaires des pays d'Afrique subsaharienne vers l'UE en 2007.

Troisième caractéristique: le maintien d'un *cadre favorable à la politique commerciale* parallèlement au processus de réforme. L'UE conserve ses instruments de politique commerciale jusqu'à ce que le processus de réforme interne et que les conditions économiques propices ne rendent plus nécessaire leur utilisation continue. Deux faits illustrent ce constat: il s'agit, d'abord, de la décision de l'UE d'exclure le sucre, le riz et la banane de l'accès en franchise de douane et de quota accordé aux pays les moins avancés (PMA), dans le cadre de l'initiative européenne «Tout sauf les armes» mise en place en 2001. Ces trois denrées de base étaient les seuls produits d'importance qui, en 2001, n'avaient pas encore fait l'objet de réforme. Ainsi, le démantèlement progressif des quotas d'accès pour certains pays classés parmi les économies les plus vulnérables au monde – les PMA – a été soigneusement organisé en parallèle de l'introduction de réformes substantielles dans les secteurs en question. L'autre exemple concerne la décision de l'UE, lors de la flambée des cours mondiaux en 2007/2008, *de fixer à zéro les tarifs douaniers pour certains produits céréaliers et les restitutions à l'exportation pour certains produits laitiers*. Une mesure prise simplement parce que l'évolution du marché rendait désormais inutiles les barrières tarifaires et les restitutions à l'exportation. En effet, ces deux mesures ont aussitôt été réintroduites lorsque les cours mondiaux ont brusquement baissé. Par cette approche extrêmement prudente, l'UE suspendait certes tout recours à un quelconque instrument, mais maintenait néanmoins en place son système de base, pour pouvoir le réactiver à tout moment, si nécessaire.

C'est cette situation qui explique, aujourd'hui, pourquoi les gouvernements africains veulent des engagements fermes de la part de l'UE dans les négociations des Accords de partenariat économique (APE). En effet, dans le cadre sa politique commerciale globale, l'UE cherche à supprimer ou à limiter le recours à tout un ensemble d'instruments de

1. Lancement consécutif à la fin de la Guerre froide, qui abolit désormais la nécessité d'une politique axée sur la sécurité alimentaire de l'Europe.

politique commerciale – allant des barrières tarifaires aux licences d'importation et aux taxes à l'exportation, en passant par les mesures de protection des industries naissantes et les clauses spéciales de sauvegarde pour l'agriculture, sans prendre en considération le rôle de ces outils dans les politiques actuelles de développement agricole des pays africains. Ceci semble différer des pratiques internes de l'UE, qui a décidé de maintenir ses outils de politiques commerciales en place jusqu'à ce que les processus de réforme de son marché domestique soient menés à leur terme et qu'elle n'ait plus besoin de recourir à de tels outils.

Le processus européen de réforme de la PAC a non seulement des conséquences à court et long terme sur le commerce des produits agricoles et alimentaires entre l'Afrique et l'UE, mais également des effets immédiats sur le marché en tant que tel et des répercussions durables sur les politiques agricoles, avec *in fine*, un impact significatif et durable sur les secteurs agricoles et alimentaires en Afrique.

## La nature changeante de la PAC et ses implications pour l'Afrique

### *Du soutien des prix aux paiements d'aides directes*

Le changement le plus radical intervenu dans la PAC depuis 1992 a été l'abandon progressif du soutien au prix des produits agricoles de l'UE au profit du soutien au revenu des agriculteurs européens. L'ancien système de soutien des prix nécessitait un régime de forte protection tarifaire, visant à empêcher l'afflux de produits agricoles en provenance de pays tiers sur le marché de l'UE où les prix restaient très élevés. Mais ces prix élevés avaient pour but de stimuler la production dans les zones agricoles les plus performantes de l'UE, tout en réduisant la demande en produits européens pour l'alimentation du bétail et le secteur agroindustriel. Cela a créé d'importants «surplus» devant être soit stockés dans l'UE à un coût exorbitant, soit exportés vers des pays tiers sous forme d'aide alimentaire.

Avec ce système, les produits agricoles européens étaient régulièrement exportés vers les marchés africains à des prix fortement subventionnés, contribuant ainsi à *déstabiliser les marchés locaux ou à freiner le développement de la production locale*. Une situation certes susceptible de bénéficier aux négociants, transformateurs (en particulier à Maurice) et éventuellement aux consommateurs, mais dont les effets négatifs sur la production de ces pays – essentiellement basées sur l'agriculture – sont autrement plus importants que les avantages temporaires offerts aux consommateurs.

Cependant, les importants stocks de denrées agricoles détenus par l'UE ont fortement contribué à *réduire les pressions spéculatives exercées sur les marchés des produits de base* – un levier qui a cruellement fait défaut lors de la flambée des prix mondiaux en 2007-2008, période durant laquelle les stocks d'intervention publique de l'UE étaient systématiquement diminués.<sup>2</sup>

Dans le même temps, l'ancien système a largement profité à quelques producteurs africains, grâce à l'accès préférentiel

au marché très lucratif de l'UE accordé à certains produits agricoles en vertu des Conventions de Lomé. Ces accords, qui prévoient l'exonération de droits à l'importation substantiels, souvent sur des volumes limités, a permis à certains producteurs africains de bénéficier considérablement de prix agricoles élevés sur le marché de l'UE. Les grands bénéficiaires ont été notamment certains exportateurs africains de sucre qui, globalement, ont pu engendrer des revenus d'au moins 250 millions € de plus que ce qu'ils auraient perçu sur le marché mondial (soit plus de 500 millions € durant la campagne 1999+/2000, alors que les cours mondiaux étaient au plus bas). Des hausses de revenus significatives ont également été enregistrées par les exportateurs africains de banane et de viande bovine grâce aux protocoles relatifs aux produits de base, ainsi que par les exportateurs africains de fruits et légumes, conformément à la Déclaration XXII de la quatrième Convention de Lomé.

*Le passage à une politique de soutien au revenu par des aides directement versées aux agriculteurs* a permis de faire baisser les prix des produits agricoles fixés administrativement par l'UE. Les prix des céréales ont ainsi reculé d'environ 50%, les aides directes versées aux céréaliers européens représentant près de 57% à 70% de leurs revenus.

Alors que le processus de réforme de la PAC a largement permis aux agriculteurs de l'UE d'être à l'abri des effets induits par les baisses de prix, les exportateurs africains, eux, ont vu leurs revenus fortement diminuer. Cela s'est donc traduit par une forte érosion de la valeur *des préférences commerciales traditionnelles accordées aux pays africains*. On l'a notamment constaté, ces dernières années, dans le secteur sucrier où, d'ici octobre 2009, les prix des exportations africaines de sucre brut auront reculé d'au moins 36% par rapport à leurs niveaux de 2005, ce qui représente une perte de revenus de 189 € par tonne de sucre exporté vers l'UE.<sup>3</sup>

Depuis 1992, un processus similaire est engagé pour d'autres produits agricoles tempérés (ainsi que pour la banane) exportés vers l'UE par les pays d'Afrique subsaharienne. Ainsi, avec l'élargissement du processus de réforme de la PAC à un nombre accru de produits, des secteurs tels que la viande bovine, le riz, le coton, les fruits et légumes et même la banane sont aujourd'hui affectés. *Dans certains cas, ce processus de réduction des prix a poussé certains exportateurs africains à se retirer du marché européen*, estimant que la suppression des restrictions quantitatives imposées par l'UE sur les exportations, à la suite du processus de réforme interne, ne présentera pour eux que peu ou pas d'avantages du tout. Mais pour les producteurs africains de produits à faible coût, les nouvelles opportunités offertes par le marché européen sont liées à des produits dont les prix moyens sont nettement plus bas qu'auparavant, tendant même à égaler ceux du marché mondial. En revanche, ces nouvelles opportunités commerciales, combinées à un renchérissement graduel des prix, offrent aux exportateurs africains de produits de première qualité/à forte valeur ajoutée de réelles possibilités d'accroître leur production, à condition toutefois de

2. En 2004, les stocks de céréales s'élevaient au total à 17,4 millions de tonnes ; vers 2007, ils n'étaient plus que de 0,3 million de tonnes. De même, suite à la réforme du secteur rizicole de l'UE, les stocks de riz paddy détenus dans les réserves d'intervention sont passés de 600 000 tonnes à zéro.

3. Actuellement, ces prix du sucre garantis par l'UE restent supérieurs à ceux du marché mondial. Toutefois, la situation peut évoluer, en fonction des cours du sucre sur le marché international (très liés à l'évolution des cours du pétrole), du taux de change euro-dollar et de l'évolution des frais de transport/frêt (puisque les prix pratiqués par l'UE sont CAF alors que ceux en vigueur sur le marché mondial sont des prix FOB).

satisfaire aux conditions d'entrée (notamment aux normes de sécurité sanitaire des aliments de plus en plus strictes) sur le marché de l'UE.

*Les versements d'aides directes aux agriculteurs ont également pour conséquence une compétitivité accrue des prix des produits agricoles et alimentaires européens à l'exportation.* En effet, ils ont permis un quasi-alignement des prix agricoles administrés sur les cours du marché mondial, sans pour autant affecter les revenus des agriculteurs et, par conséquent, les niveaux de production sur l'ensemble du territoire de l'UE.<sup>4</sup> D'où la compétitivité accrue de certains produits agricoles et alimentaires européens sur les marchés africains, en particulier les denrées à base de blé/froment et les morceaux de volaille. Résultat: on assiste à une augmentation rapide des exportations de l'UE vers certains marchés cibles en Afrique. Une situation qui s'est aggravée dans certains secteurs, avec la concurrence grandissante des producteurs des pays en développement plus avancés sur les marchés à l'exportation traditionnels de l'UE. Cette concurrence a ensuite obligé les exportateurs européens à se rabattre sur l'Afrique comme un «marché de dernier ressort», déstabilisant au passage les différents marchés du continent et mettant en péril la production locale. Les exportations européennes de produits alimentaires à forte valeur ajoutée ont également connu une augmentation fulgurante.<sup>5</sup>

Pour l'ensemble des pays ACP, l'excédent commercial agricole vis-à-vis de l'UE a ainsi reculé de 28,2% entre 1999 et 2006, la valeur des exportations agricoles et alimentaires de l'UE affichant, pour sa part, une hausse de 38,9% et celle des pays ACP, une stagnation.<sup>6</sup>

### De la quantité à la qualité

À mesure que la réforme de la PAC prenait de l'ampleur, un autre changement fondamental est intervenu dans la politique de l'UE, à savoir, le passage d'un accent mis sur *la qualité de la production au détriment de la quantité*. Ce changement semblait motivé, à l'origine, par des préoccupations liées à la sûreté sanitaire des aliments (suite à d'importantes crises de sécurité sanitaire et au scandale de la dioxine en Belgique). Mais il semblait surtout découler d'une évolution des modes de consommation des produits alimentaires en Europe.

En effet, avec l'élévation du niveau de vie des Européens, la tendance n'est plus à consommer davantage, mais à consommer différemment. D'où l'émergence de deux com-

posantes distinctes du marché de l'UE: les «achats de nécessité» et «les achats de première qualité». Alors que pour les «achats de nécessité», la décision du consommateur dépend exclusivement du prix affiché, les «achats de première qualité» sont, en revanche, principalement motivés par la qualité du produit ou des considérations d'ordre éthique et non par le prix. Fait significatif, ces deux segments de marché connaissent aujourd'hui des évolutions de prix très différentes: les tendances démographiques observées laissent penser que les «achats de nécessité» vont stagner et connaître une baisse des prix, alors que l'évolution des revenus permet de croire que les «achats de première qualité» vont fortement progresser, avec à la clé une hausse dynamique des prix.

C'est pourquoi la politique actuelle de développement agricole et rural de l'UE vise à réorienter la production vers l'approvisionnement du segment des «achats de première qualité», tant sur le marché européen que sur le marché mondial. D'où la politique de l'UE concernant les appellations d'origine, les indications géographiques et, plus généralement, les labels de qualité.

En fin de compte, le secteur agricole de l'UE sera soit compétitif par les prix, s'approvisionnant avec des marchandises venant du monde entier et produisant des produits à forte valeur ajoutée, soit desservira le segment des «achats de première qualité». Toute autre forme de production sera alors progressivement abandonnée. *Cette orientation politique est en train d'ouvrir la voie à des régimes d'importation des produits agricoles de base de plus en plus libéralisés*, qui vont alimenter la compétitivité des industries agroalimentaires européennes à forte valeur ajoutée sur le marché mondial, ou servir directement le segment des «achats de nécessité» du marché de l'UE. *Toutefois, cet accès accru au marché se fera sur la base de prix nettement plus bas que ceux dont les exportateurs ACP ont traditionnellement bénéficié.*

Pour encourager cette évolution, l'UE a considérablement étendu la portée et le financement de sa politique et de ses programmes de développement rural. Axe 1: pour la période 2007-2013, quelque 53 milliards € d'aide publique seront ainsi affectés pour initier des programmes d'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur agricole et alimentaire à forte valeur ajoutée et servant les marchés haut de gamme. De même, dans le cadre de cette politique de développement rural, l'UE cherche à multiplier les opportunités d'emplois en milieu rural, pour que le secteur agricole ne soit plus la seule source de revenus pour les populations rurales. Ainsi, plus de 100 milliards € d'aide publique supplémentaire seront dégagés sur la période 2007-2013 au titre de ces programmes de développement rural.

*Ce changement de cap de l'UE – abandon de la quantité au profit de la qualité – a des conséquences majeures sur les secteurs agricole et alimentaire en Afrique subsaharienne. La première conséquence, aux dimensions multiples, a trait aux normes de sûreté alimentaire de plus en plus strictes imposées aux produits vendus sur le marché de l'UE.* L'effet le plus immédiat, ce sont les normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments et aux produits spéciaux qui doivent être satisfaites – et appliquées de manière vérifiable – par l'exportateur pour pouvoir accéder au marché européen. En effet, les investissements nécessaires au respect de ces normes peuvent considérablement renchérir les coûts des produits exportés

4. Cela a favorisé, dans le même temps, une nouvelle répartition importante de la production agricole entre les différents États membres de l'UE et a permis de mettre en jachère les terres les moins productives au bénéfice de la protection de l'environnement.

5. Vous trouverez plus d'informations concernant l'impact sur le commerce des produits céréaliers à forte valeur ajoutée dans la note de synthèse d'AgriTrade consacré au secteur céréalier sur le site: <http://agriTrade.cta.int/fr/Produit-de-base/Secteur-des-cereales/Note-de-synthese>. Pour des précisions concernant la hausse des exportations de morceaux de volaille vers l'Afrique de l'Ouest, veuillez consulter la note de synthèse sur la réforme de la PAC: <http://agriTrade.cta.int/fr/Produit-de-base/Secteur-des-cereales/Note-de-synthese>

6. Pour plus d'informations, cliquez sur les liens suivants pour accéder aux statistiques de la DG Agriculture concernant, respectivement, les exportations et les importations de l'UE: [http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/2006/eur25ch/page\\_071.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/2006/eur25ch/page_071.htm); [http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/2006/eur25ch/page\\_072.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/2006/eur25ch/page_072.htm)



vers l'UE. La hausse du coût unitaire induite par cette obligation de respect des normes a toutes les chances d'exclure définitivement du marché de l'UE l'exportateur au cycle de production limité. C'est notamment le cas avec la baisse des prix européens des produits agricoles de base consécutive aux réformes introduites. La sévérité accrue des normes de sûreté sanitaire et des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) risque également de peser lourd et «cher» sur les finances publiques étant donné que, dans les pays africains, la responsabilité de vérifier la conformité des produits alimentaires exportés vers l'UE incombe de plus en plus à des organismes financés par l'État. Ici encore, les coûts de production peuvent se révéler prohibitifs si les volumes exportés sont limités.

La réorientation progressive de la politique de l'UE vers la qualité des produits agricoles a favorisé l'émergence des normes volontaires privées (NVP), qui risquent également de constituer une autre charge financière importante pour les producteurs ACP. Cela pose notamment problème si ces NVP deviennent les normes à satisfaire pour l'ensemble des exportations vers l'UE. *Pour l'exportateur ACP, le choix sera alors de s'y conformer, quel qu'en soit le coût, ou de renoncer à vendre sur le marché européen.* Avec la prolifération des NVP et l'apparition d'écart de prix grandissants entre les différents segments de marché de l'UE pour des raisons de qualité, tirer profit du marché de l'UE devient un exercice de plus en plus complexe. Sur les principaux débouchés à l'exportation, cette situation oblige aujourd'hui les entreprises africaines à revoir leurs stratégies en nouant de nouvelles alliances avec des sociétés européennes plus au fait de ces évolutions du marché.<sup>7</sup>

Ironiquement, le passage à une production de qualité ouvre progressivement le marché européen aux exportations agricoles et alimentaires africaines. L'illustration la plus marquante est l'accès sans droit de douane et sans contingent accordé aux PMA et pays africains dont les gouvernements ont paraphé les APE intérimaires. Cela crée, certes, des opportunités d'exportation pour quelques pays d'Afrique dans un certain nombre de secteurs, mais la tendance dominante est que, malgré un marché européen plus ouvert aux exportations agricoles et alimentaires africaines (à travers la suppression complète des droits à l'importation), celui-ci devient en même temps *moins accessible* car la sévérité accrue des normes de sécurité sanitaire des aliments et de qualité renchérit notablement les coûts d'entrée sur le marché européen. Dès lors, le degré d'accessibilité des marchés agri-

cole et alimentaire de l'UE pour les exportations africaines dépendra essentiellement de la manière dont seront répartis, tout au long de la chaîne d'approvisionnement, les revenus générés par la hausse des prix et l'amélioration de la qualité de la production.

## Conclusion

Globalement, le but de la réforme de la PAC est de favoriser l'émergence d'un secteur de production alimentaire tourné vers l'international, une production à forte valeur ajoutée et compétitive, qui privilégie de plus en plus les produits de haute qualité et à forte valeur économique. Cela va créer un espace *pour plus d'importations de matières premières agricoles* qui vont, à leur tour, alimenter les industries européennes de transformation alimentaire et desservir directement le segment des «achats de nécessité» sur le marché de l'UE. Toutefois, comme indiqué précédemment, seuls les secteurs où les coûts de production africains sont globalement compétitifs (comme le sucre) s'avèreront rentables pour les exportateurs ACP.

Pour une variété de secteurs (sucre, banane, viande bovine, riz, fruits et légumes), cet accès amélioré pour les denrées agricoles de base se fera *sur la base de prix beaucoup plus bas que ceux dont bénéficient traditionnellement les exportateurs d'Afrique subsaharienne.* En effet, les prix européens des produits agricoles de base *seront de plus en plus alignés sur les cours mondiaux.* *Qui plus est, les coûts fixes d'approvisionnement du marché européen des produits agricoles et alimentaires devraient sensiblement augmenter* avec l'application plus rigoureuse des normes de qualité et de sûreté sanitaire devenues plus strictes.

Cette situation va avoir d'importantes conséquences sur la *répartition* de la production agricole destinée à l'exportation, non seulement *entre les pays d'Afrique subsaharienne* mais aussi *entre les différents modes de production.* En effet, les petits agriculteurs – n'étant pas directement alignés sur le mode de production des grandes exploitations agricoles, et n'ayant pas une compréhension claire des mécanismes du marché de l'UE – vont être de plus en plus exclus de la chaîne d'approvisionnement.

Une telle évolution aurait, semble-t-il, de graves répercussions sur les *perspectives de développement à long terme d'un secteur agricole et alimentaire africain pouvant sortir de la pauvreté la majorité des personnes les plus démunies.*

Cela dit, *les pays et secteurs africains seront affectés de manière très différenciée.* En effet, il se trouve que l'accès amélioré accordé au secteur sucrier, même à des prix plus bas, apporte un bénéfice économique majeur pour les PMA producteurs de sucre à faible coût. L'Organisation internationale du sucre (OIS) estime, pour sa part, qu'à l'horizon 2014/2015, la valeur des exportations préférentielles de sucre vers l'UE (de plus en plus en provenance des PMA africains) aura augmenté de 24% par rapport à leur niveau de 2004/2005, pour atteindre plus d'un milliard €. Cela se passera malgré la baisse de 36% du prix européen payé par les producteurs ACP. En revanche, d'ici là, la plupart des exportateurs ACP traditionnels de viande bovine devraient être exclus du marché de l'UE, à moins de cibler les marchés haut de gamme générateurs de revenus beaucoup plus substantiels.

7. Dans certains secteurs (comme le sucre), ce mouvement coïncide avec «l'internationalisation» d'entreprises européennes, avec les changements intervenus sur le marché de l'UE à la suite du processus de réforme. Ainsi, nous constatons que dès 2009, le propriétaire de British Sugar, Associated British Foods, réalisait quelque 70% de sa production totale de sucre hors de l'UE, alors qu'avant la réforme, il opérait exclusivement dans la transformation de la betterave sucrière européenne. Ses sites de production à l'étranger se trouvent essentiellement en Chine et en Afrique australe. En Chine, ses investissements sont principalement axés sur le marché domestique, alors qu'en Afrique australe, avec une prise de participation de 51% dans le capital du géant sucrier Illovo basé en Afrique du Sud, l'entreprise britannique vise surtout à accroître sa production de sucre pour exporter vers l'UE, dans le cadre des nouveaux accords permettant un accès en franchise de droits et de quotas au marché européen et qui entrent en vigueur dès octobre 2009.

## RECOMMANDATIONS

Les décideurs africains devraient :

- *Soigneusement revoir les concessions commerciales qu'ils signent dans le cadre des différents APE intérimaires*, afin de s'assurer qu'ils disposent d'outils de politique commerciale efficaces pour appuyer la transformation et le développement du secteur agricole, en cette période de forte volatilité des prix mondiaux;
- *Surveiller de près l'évolution de la politique européenne relative à la qualité des produits agricoles et alimentaires*, pour garantir qu'aucune entrave systémique ne vienne saper les efforts visant à promouvoir une production africaine de qualité et à forte valeur ajoutée, destinée à l'exportation vers l'UE.

Les décideurs de l'UE devraient:

- Permettre aux gouvernements africains de continuer à mettre à profit les mécanismes commerciaux de soutien au développement du secteur agricole et alimentaire, et s'abstenir d'exiger leur démantèlement dans le cadre des APE, sans tenir compte des conséquences qui pourraient en découler localement;
- S'assurer que la politique européenne relative à la qualité des produits agricoles évolue de manière à ne pas désavantager les exportateurs africains qui cherchent à pénétrer le segment « achats de première qualité » du marché de l'UE, mais, au contraire, à leur permettre de tirer profit des segments haut de gamme du marché européen;
- Apporter une Aide au commerce pour permettre aux producteurs ACP de respecter tous les types de normes de sécurité des denrées alimentaires et d'en vérifier la conformité, afin d'éviter l'exclusion des petits producteurs ACP du marché de l'UE;
- Élargir l'aide ciblée à l'adaptation et au développement de la production et du commerce aux secteurs agricoles et alimentaires en Afrique, dans une approche participative du secteur privé orientée vers le marché, conformément à l'axe 1 du programme européen de développement rural.

## Références

### Site Agritrade du CTA

S'agissant des informations sur l'évolution des relations ACP-UE en matière de commerce des produits agricoles, notre principale source est le site Internet *Agritrade, portail d'information et d'analyse* du «Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-UE» (CTA), Wageningen, Pays-Bas: <http://agritrade.cta.int/fr>

Note de synthèse *Agritrade* sur la dimension internationale de la réforme de la PAC. <http://agritrade.cta.int/fr/Rubriques/Reforme-de-la-PAC/Note-de-synthese>

Note de synthèse *Agritrade* sur les questions d'accès au marché. <http://agritrade.cta.int/fr/Rubriques/Acces-au-marche/Note-de-synthese>

Note de synthèse *Agritrade* sur les Relations commerciales ACP-UE dans le secteur sucrier. <http://agritrade.cta.int/fr/Produit-de-base/Secteur-du-sucre/Note-de-synthese>

Note de synthèse *Agritrade* sur les Relations commerciales ACP-UE dans le secteur de la viande bovine. <http://agritrade.cta.int/fr/Produit-de-base/Secteur-de-la-viande-bovine/Note-de-synthese>

Rapport A la une *Agritrade* sur «Questions controversées dans les négociations d'APE intérimaires: implications pour le secteur agricole». <http://agritrade.cta.int/fr/content/view/full/4272>

Rapport A la une *Agritrade* sur le «Livre vert de la CE sur la qualité des produits agricoles: de quoi s'agit-il et quelles questions soulève-t-il?» <http://agritrade.cta.int/fr/content/view/full/4271>

### Rapports d'évaluation de la Commission européenne

«Évaluation de l'organisation commune des marchés sucriers», Institut économique des Pays-Bas, septembre 2000. [http://ec.europa.eu/agriculture/eval/reports/sugar/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/eval/reports/sugar/index_en.htm)

«Évaluation de l'organisation commune des marchés céréaliers (de 1995/96 à 2003/04)», LMC Consultants, octobre 2005. [http://ec.europa.eu/agriculture/eval/reports/cereals/fullrep\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/eval/reports/cereals/fullrep_en.pdf)

Étude la Commission européenne «Scénario 2020» sur les scénarios pour l'agriculture et le monde rural à l'horizon 2020. [http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2006/scenar2020/final\\_report/scenar2020final.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2006/scenar2020/final_report/scenar2020final.pdf)

### Communications de la Commission européenne

Communication de la Commission européenne sur la politique concernant la qualité des produits agricoles (version 08-04-09). [http://ec.europa.eu/agriculture/quality/policy/com2009\\_234/ia\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/quality/policy/com2009_234/ia_en.pdf)

Communication de la Commission européenne: La concurrence dans le monde. [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/october/tradoc\\_130376.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/october/tradoc_130376.pdf)

Discours de la Commission européenne sur la politique agricole. [http://ec.europa.eu/commission\\_barroso/fischer-boel/speeches/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/commission_barroso/fischer-boel/speeches/index_en.htm)

### Statistiques

Exportations européennes de produits agricoles et alimentaires vers les pays ACP. [http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/2006/eur25ch/page\\_071.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/2006/eur25ch/page_071.htm)

Importations européennes de produits agricoles et alimentaires en provenance des pays ACP. [http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/2006/eur25ch/page\\_072.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/tradestats/2006/eur25ch/page_072.htm)

Auteur: Dr. Paul Goodison, GDC Partners